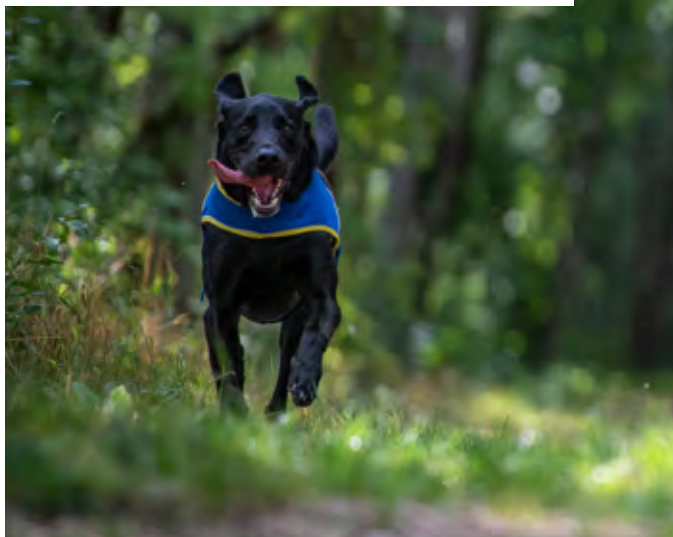


—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTÉ



Feuille de route handicap 2023-2025

Ma Région | avancer, partager



SOMMAIRE

L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE	P. 3
UNE RÉGION FRATERNELLE ET INCLUSIVE	P. 4-5
REPÈRES	P. 6
POUR DÉCRYPTER	P. 7
ÉTUDIER	P. 8-11
/ TÉMOIGNAGE 1	P. 11
SE FORMER	P. 12-15
/ TÉMOIGNAGE 2	P. 15
TRAVAILLER	P. 16-19
/ TÉMOIGNAGE 3	P. 19
SE DÉPLACER	P. 20-23
/ TÉMOIGNAGE 4	P. 23
FAIRE DU SPORT	P. 24-27
/ TÉMOIGNAGE 5	P. 27
SE DIVERTIR	P. 28-31
/ TÉMOIGNAGE 6	P. 31
SE CONNECTER	P. 32-35
/ TÉMOIGNAGE 7	P. 35



FALC

Vous allez trouver à la fin de chaque partie, un résumé en FALC.

FALC veut dire **Facile à Lire et A Comprendre**.

Le FALC est destiné aux personnes ayant des difficultés pour lire.

Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté veut vraiment que tout le monde ait accès aux informations. Bonne lecture

Le FALC a été rédigé par l'association Droits Devant 25.

ÉDITO



J'ai souhaité que la fraternité et la solidarité irriguent le cœur de l'action de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Protéger les plus vulnérables et améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap en est l'une des traductions, conformément à la loi de février 2005. Elles et ils sont, en effet, nombreux dans notre territoire comme dans toute la France. Enfants, jeunes, adultes, seniors : le handicap, visible ou invisible, traverse tous les âges.

La Région s'y attelle donc en lien avec ses compétences, afin de conforter l'égalité des chances entre tous les citoyens. Notamment via la mise en accessibilité des lycées, des gares et de la formation professionnelle. Notre intervention complète évidemment, aussi, l'action des Départements, chefs de file dans le champ du handicap. C'est dans cet esprit que nous avons adopté, en juin 2019, une première « Feuille de route handicap », qui nourrit nos politiques publiques.

Cette première étape, la Région l'a menée avec les acteurs régionaux et en s'appuyant sur une concertation citoyenne. Le comité d'orientation, composé des représentant-es de l'État, des Départements, d'associations et de citoyens, a ainsi été réuni à deux reprises pour partager les résultats intermédiaires.

Depuis quatre ans, le détail des actions mises en œuvre, le niveau des investissements financiers et la mobilisation des équipes témoignent de cette volonté d'agir. En son sein, l'engagement du Conseil régional s'incarne également dans l'emploi de 437 personnes en situation de handicap.

Lutter contre les inégalités et les discriminations, remplir nos obligations et aller plus loin restent nos objectifs pour les trois prochaines années, malgré les incertitudes budgétaires. Cette synergie avec les partenaires de terrain se poursuivra, à l'instar des expériences menées avec les associations d'usagers pour les travaux d'accessibilité ou l'accès à l'information.

D'ici 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté tiendra donc le cap, de façon à ce que chaque habitante et habitant en situation de handicap voit son quotidien amélioré, dans sa vie privée comme dans sa vie professionnelle.

Marie-Guite Dufay,
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté





27 juin 2019. Au terme d'un diagnostic sur la situation des personnes handicapées en Bourgogne-Franche-Comté et d'une concertation citoyenne, la Région adoptait sa première « Feuille de route handicap ». Un engagement fort dans la mise en place d'actions concrètes afin d'améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Un plan 2019 - 2022 pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région fraternelle et inclusive. Aujourd'hui, le cheminement se poursuit. Le cap est mis sur 2025.

UNE RÉGION FRATERNELLE ET INCLUSIVE

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale. La loi prend désormais en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et intègre également les personnes à mobilité temporairement réduite. Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». C'est en s'appuyant sur cette loi fondatrice que la Région a décidé d'accroître son engagement.

Obligations et volontarisme

Une personne en situation de handicap, qu'elle soit une femme ou un homme, est avant tout un citoyen, un lycéen, un sportif, un demandeur d'emploi... Des mots qui sonnent comme une évidence, et pourtant la réalité est toute autre. En 2019, une consultation de plus de 600 personnes a été menée en amont de la première feuille de route. Objectif : comprendre le quotidien des personnes handicapées, mesurer leurs attentes, celles de leurs familles et des structures qui les accompagnent. Deux volets se sont rapidement

imposés. Le premier autour des compétences et des obligations du Conseil régional : les transports, les lycées, l'emploi, la formation professionnelle. Mais l'assemblée élue a rapidement souhaité y ajouter des interventions volontaristes dans plusieurs domaines clés, à commencer par le sport et le tourisme. Des fiches d'actions ont été établies, dans le but d'impulser des opérations concrètes. Aujourd'hui la Région dresse un bilan.

Cap sur 2025

L'heure est désormais à la poursuite des actions. Parce que rapidement d'autres domaines d'intervention se sont imposés d'eux-mêmes. Cette nouvelle feuille de route préfigure les engagements pour 2023 - 2025. Trois nouvelles années pour concrétiser des actions déjà engagées dans les gares et les lycées notamment. Pour impulser aussi de nouvelles dynamiques. Certains dispositifs sont encore méconnus des bénéficiaires potentiels. Il faut en parler, il faut les expliquer. La feuille de route comprend un volet communication pour faire changer les mentalités, surtout pour avancer dans l'inclusion. La loi de février 2005 sur le handicap impose des échéances dans de nombreux domaines, des obligations à la collectivité. Un cadre auquel la Région souhaite répondre, en priorité en étant exemplaire partout où elle est compétente.



FALC

- Une nouvelle feuille de route handicap est faite cette année.
- Une feuille de route handicap définit ce que va faire le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté pour les personnes handicapées.



2023...

LA RÉGION EN ACTIONS

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ SOLIDAIRE

2023... C'est donc le temps venu d'une nouvelle feuille de route handicap de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le bilan de la première version montre des avancées régulières, sans doute pas assez rapides, mais l'inclusivité est de plus en plus une réalité. 2023, c'est aussi le temps, à l'échelle nationale, d'une nouvelle Conférence Nationale du Handicap (CNH), un rendez-vous prévu tous les trois ans par la loi du 11 février 2005, sous l'autorité du Président de la République. Les enjeux sont importants, autour notamment de l'accessibilité universelle. Aujourd'hui, les transports, les bâtiments publics restent des priorités. Et les gares, les lycées sont plus que jamais au cœur de la stratégie régionale handicap. Mais l'accessibilité, c'est aussi le numérique, ce sont aussi les loisirs, le sport également avec un retentissement particulier à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour lesquels de nombreux athlètes

bourguignons et franc-comtois, féminines et masculins, sont en pleine préparation. La Région les soutiendra.

Des enjeux forts aussi en matière d'emploi.

La Région Bourgogne-Franche-Comté remplit son obligation en tant qu'employeuse publique puisqu'en mars 2023, elle salariait 11% de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur ou travailleuse handicapée (RQTH), le taux obligatoire étant de 6%. En 2016, il y avait 26 941 personnes RQTH à l'échelle du périmètre géographique de la Bourgogne-Franche-Comté, 27 888 en 2019. De nouvelles actions ont donc été identifiées pour aller plus loin. Certaines sont le prolongement de ce qui a été impulsé en 2019.

D'autres prennent corps dans l'évolution de la société ces dernières années. La Région a fait de la fraternité un axe fort de sa politique. Pour mieux vivre ensemble.

- > Il y a eu des avancées pour l'inclusion.
- > Le Conseil régional veut faire encore beaucoup d'actions pour mieux vivre ensemble.

REPÈRES



12 MILLIONS

DE FRANÇAIS ET FRANÇAISES ÉTAIENT EN 2022 CONCERNÉS PAR LE HANDICAP.

À leurs côtés, **8 millions d'aidants**, majoritairement des aidantes.
(Source CNH)



80%

DES HANDICAPS SONT INVISIBLES.

Le pictogramme du fauteuil roulant est réducteur. La notion d'accessibilité, souvent symbolisée par l'accès physique aux bâtiments et aux handicaps moteurs, doit être élargie.



85%

DES PERSONNES HANDICAPÉES LE DEVIENNENT AU COURS DE LEUR VIE.

50% des personnes en activité seront touchées par une situation de handicap au cours de leur vie.
(Source education.gouv.fr)

En Bourgogne-Franche-Comté, la part des allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé dans la population des 15 - 64 ans est de

3,9 %

CONTRE 3,3 EN FRANCE.

(Source *Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2021*)
C'est en Saône-et-Loire que la part est la plus élevée, devant le Doubs, la Côte-d'Or et l'Yonne.



À la rentrée 2022, en France,

430 000

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

étaient scolarisés en milieu ordinaire, soit un tiers de plus qu'en 2017.



6 110

C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP QUI ONT RÉALISÉ LEUR PROJET DE FORMATION GRÂCE À L'ACTION DE LA RÉGION ENTRE 2019 ET 2021.

Des formations totalement accessibles, gratuites et adaptées à chaque besoin.



100 %

DU PROGRAMME DE FORMATION financé par la Région à destination des demandeurs et demandeuses d'emploi est accessible aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit le type de handicap (visuel, auditif, cognitif, moteur, etc.).

POUR DÉCRYPTER

Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. La loi du 11 février 2005 permet de réaffirmer les différences qui existent entre déficience, incapacité et handicap. **La déficience** est la perte de substance ou l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique. La déficience est donc le dysfonctionnement ou l'absence d'un organe du corps humain. Bien souvent cette déficience génèrera une (des) incapacité(s). **L'incapacité** est la situation de quelqu'un qui n'est pas capable de faire quelque chose dans un cadre précis. **Le handicap** apparaît quand l'environnement est inadapté. La personne est placée dans une situation défavorable qui l'empêchera d'agir, accéder à de l'information, de jouir de ses droits... La prise en compte de la différence de ses termes est primordiale puisque cela redéfinit la notion de ce qui fait handicap : **le handicap est la conséquence d'un environnement inadapté. Il suffit donc d'adapter pour le supprimer.**

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP

(Source : Comité national Coordination Action Handicap)

L'Organisation Mondiale de la Santé définit **le handicap mental ou la déficience intellectuelle**, comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ». Il touche 1 à 3% de la population générale, avec une prépondérance de sexe masculin

Un handicap moteur (ou déficience motrice) recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, etc.) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).

Un trouble psychique, (ou trouble psychiatrique, mental), désigne un ensemble d'affections d'origines très différentes entraînant des difficultés dans la vie d'un individu, des souffrances et des troubles du comportement. Les troubles psychiques touchent toutes les populations, sans distinction de sexe ou d'âge. Ces troubles peuvent être chroniques ou permanents.

L'autisme est un trouble envahissant du développement (TED) caractérisé par un développement anormal ou déficient, manifesté avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants : interactions sociales réciproques, communication, comportements au caractère restreint et répétitif.

Le handicap auditif atteint des personnes atteintes de surdité, qui est un état pathologique caractérisé par une perte partielle ou totale du sens de l'ouïe.

Ce handicap peut être présent dès la naissance ou développé durant la vie de la personne.

Les personnes en situation de **handicap visuel** sont atteintes de cécité (personnes aveugles) ou de malvoyance.

Pour aller plus loin

Est considéré comme travailleur ou travailleuse handicapée « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » (Source ministère du travail).

Se faire reconnaître RQTH ? Tous les renseignements sur cette démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur ou travailleuse handicapée peuvent être obtenus auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Il en existe une dans chaque département.

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de personnes handicapées parmi ses effectifs de production (Source ministère du travail).

Un ESAT est un établissement et service d'aide par le travail. Il permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Cette structure accueille des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.

ÉTUDIER



Le tactilelire de l'association des Doigts Qui Rêvent.

Élément clé de l'inclusion sociale et professionnelle, la scolarisation des élèves en situation de handicap a été affirmée dès 1975 comme un droit.

Conformément à la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées », le service public de l'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. La Région, en tant que gestionnaire des bâtiments des lycées publics, est une actrice essentielle de cette orientation.

ÉCOLE POUR TOUS ET TOUTES

L'ambition de la Région est claire concernant les établissements d'enseignement qu'elle gère : rendre accessibles les 123 lycées régionaux et le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS).

Responsabilité

Le projet régional de santé élaboré en 2018 par l'Agence Régionale de Santé souhaite renforcer la proximité entre les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS) et le système éducatif ordinaire. Il s'était donné pour objectif minimum que 80% des jeunes filles et garçons en situation de handicap soient scolarisés en milieu ordinaire en 2022. Cela passe par des infrastructures en capacité de recevoir les publics handicapés. C'est le rôle de la Région de mettre son parc de lycées en conformité.

Publics éloignés

Le droit à l'éducation, garanti à chacun et chacune en vertu de l'article 1er de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, concerne tous les enfants et les jeunes, y compris celles et ceux atteints de troubles de la santé, quelle que soit leur situation : hospitalisation dans un établissement de santé, soins de suite et de réadaptation, soins à domicile. Les services d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) assurent le suivi de leur scolarité. La Région joue là aussi un rôle essentiel. La collectivité, en lien avec l'Education Nationale, acquiert des équipements qu'elle met à disposition des élèves malades ou accidentés leur permettant de poursuivre leur scolarité depuis le domicile ou l'hôpital (systèmes de visio-conférence, robots de téléprésence, etc.).

LES CHIFFRES

170 millions d'euros le budget alloué entre 2019 et 2021 à la mise en conformité accessibilité des lycées de la région.

À la rentrée 2021, **5 615 élèves** étaient, dans la région académique Bourgogne-Franche-Comté, en situation de handicap. Un chiffre en hausse de 25,6% entre 2015 et 2021.





2019-2022

LA RÉGION EN ACTIONS

Lycée Pasteur - Besançon

TOUS ET TOUTES AU LYCÉE

L'accessibilité des lycées est une condition sine qua non pour permettre l'égalité des chances. Entre 2019 et 2022, **la Région s'est ainsi employée à rendre totalement accessibles 21 établissements répartis sur tout le territoire.** Fin 2022, sept de ces établissements avaient obtenu leur « Attestation Hand », qui vient valider la conformité de la mise en accessibilité totale : dans le Doubs, les lycées Xavier Marmier à Pontarlier, Nicolas Ledoux à Besançon et Armand Peugeot à Valentigney ; en Haute-Saône, les lycées Augustin Cournot à Gray et Aragon à Héricourt ; en Saône-et-Loire, le lycée Léon Blum au Creusot et le Lycée Gustave Courbet à Belfort. La démarche se poursuit pour les autres établissements.

Milieu ordinaire

La Région gère chaque année des conventions qui permettent à des jeunes hébergés en instituts médicaux éducatifs (IME) d'être accueillis gratuitement dans des lycées de la région. Ces dernières années, des **partenariats « inclusifs »** se sont ainsi noués entre le lycée Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames et les IME de Baume-les-Dames et Rougemont (25), entre le lycée Follereau à Belfort et l'IME Perdrizet

de Giromagny (90), entre le lycée Fertet à Gray et l'IME Membrey (70). Entre 10 et 12 jeunes filles et garçons ont ainsi pu être accueillis chaque année dans ces établissements.

Au cas par cas

La Région mobilise régulièrement des aides spécifiques pour venir en aide à des jeunes lourdement handicapés. En 2020, un élève en fauteuil a par exemple pu être pris en charge au lycée Wittmer de Charolles. La Région a subventionné l'achat d'un véhicule adapté au lycée, mis à disposition ensuite à une société de taxi pour permettre le transport de l'élève entre l'externat et la demi-pension chaque midi.

2023-2025

LA RÉGION EN ACTIONS

JEUNESSE PRIORITAIRE

2028. C'est à cette date que la Bourgogne-Franche-Comté devrait avoir finalisé la mise en accessibilité de l'ensemble de ses lycées. L'enjeu est de taille. Pour la seule année 2023, 21 millions d'euros seront mobilisés. Ils vont permettre de soutenir les travaux dans **25 établissements jugés prioritaires.** Cela concerne par exemple le lycée Henry Moisan à Longchamp (21), le lycée Simone Weil à Dijon (21), le lycée Henri Vincent de Louhans (71), le lycée Georges Cuvier à Montbéliard (25) ou le lycée Romain Roland à Clamecy (58). L'ambition est de maintenir le même niveau d'investissements chaque année jusqu'en 2028. Il faudra pour cela appréhender l'inflation des prix des matériaux.

École « à la maison »

Les bâtiments, c'est une priorité. Mais l'école pour tous et toutes nécessite aussi des équipements.

Connaissez-vous le TED-i : Ensemble à Distance et en Interaction ? Un programme qui propose de bénéficier gratuitement de dispositifs innovants de télé-éducation inclusive, grâce à des systèmes de télé-présence robotisés (STPR). Ces systèmes permettent aux élèves empêchés - malades, accidentés - d'assister aux enseignements depuis leur domicile ou une structure médicale, quand elles ou ils ne peuvent pas être dans la classe. La Région est l'un des principaux financeurs des matériels numériques nécessaires. Elle continuera d'investir.

Engagement citoyen

La Région accorde également une grande importance à l'engagement citoyen des jeunes dans la vie de leur territoire. **L'accent est porté sur la lutte contre les discriminations.** Le saviez-vous ? Le handicap fait partie des 25 critères de discriminations prohibés par la loi. **Des projets « citoyens » peuvent ainsi être soutenus, jusqu'à concurrence de 5 000 euros.** Entre 2019 et 2022, trois projets ont été accompagnés dont un spectacle de jeunes talents initié par Le Cygne (71) qui a permis de révéler des jeunes de tous horizons, et notamment des personnes handicapées. D'autres seront accompagnés dans les années à venir.



FALC

- > Le Conseil régional favorise l'accessibilité des lycées pour les jeunes handicapés.
- > Le Conseil régional aide les jeunes qui ne peuvent pas être en classe pour des raisons médicales.
- > Le Conseil régional favorise aussi la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.



TÉMOIN

AGIR AU QUOTIDIEN

“ Nous avons mené une importante opération de travaux pour la mise en accessibilité du lycée Pasteur à Besançon. Il accueille un nombre important d'élèves en situation de handicap, avec une prédominance pour les élèves mal voyants. Mais c'est une jeune fille en situation de handicap moteur qui m'a le plus touché. Son sourire, le jour où elle a pu accéder au réfectoire en utilisant l'Élévateur pour Personne à Mobilité Réduite (EPMR) que nous avons aidé à installer. Elle était heureuse. Et moi autant qu'elle ».

Sébastien Leu,
Chargé de projet accessibilité au Conseil régional

VOUS AVEZ DIT RÉFÉRENT ?

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un **réseau de correspondantes et correspondants « handicap »** représentant les différentes directions de l'administration régionale. Sébastien Leu en fait partie. Leur rôle est d'assurer le suivi de la feuille de route, de proposer des adaptations en même temps que des pistes d'actions nouvelles. Une animatrice de ce réseau est garante de la transversalité et de la prise en compte des évolutions dans le domaine.



Lycée Pasteur - Besançon

SE FORMER



Garantir une offre de formation renouvelée, territorialement équilibrée, répondant aux besoins des entreprises. Favoriser l'accès des publics les plus fragiles à une formation adaptée et sécuriser les parcours professionnels et de formation. Innover, expérimenter, évoluer. Sur la période 2019-2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée dans un pacte régional d'investissement dans les compétences. La gestion des publics en situation de handicap figurait dans les priorités de ce « PRIC ».

100% INCLUSION

Compétence « historique » des régions depuis les lois de décentralisation, les prérogatives de la collectivité en matière de formation professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi ont été complétées par la loi du 5 mars 2014 qui précise que dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle (SPRF), « la Région est chargée de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées ». **L'inclusion dans les formations de droit commun est privilégiée en Bourgogne-Franche-Comté pour les personnes en situation de handicap** sans création de programme spécifique, mais en déployant des dispositifs souples et adaptables afin de répondre aux besoins de ces publics.

Mieux accompagner

Il n'est pas toujours simple d'appréhender le handicap, dans ses formes multiples. Pour être plus efficace, pour coller au plus près des besoins, la Région

soutient (en lien avec l'Agefiph) des programmes de formation de tous les acteurs et actrices de la formation au handicap. Des modules gratuits pour permettre à ces professionnels d'appréhender au mieux les populations auxquelles ils et elles sont confrontés.

Opportunités accrues

De l'autre côté de l'échiquier, les principaux dispositifs de formation de la Région sont accessibles aux personnes handicapées. C'est le cas du programme : « le Dispositif en Amont de la Qualification (DAQ 2.0) ». Il est destiné aux personnes en recherche d'emploi non qualifiées afin de leur permettre de définir et valider un projet professionnel, de réaliser des immersions professionnelles, d'acquérir des compétences complémentaires à celles détenues et passer des certifications en vue d'une entrée en formation ou d'un accès et/ou retour à l'emploi.

LES CHIFFRES

10% des personnes en recherche d'emploi en Bourgogne-Franche-Comté **sont en situation de handicap.**





Salon Handi Market 2022

2019-2022

LA RÉGION EN ACTIONS

AU PLUS PRÈS DES ATTENTES

Entre 2019 et 2022, la part de travailleurs et travailleuses handicapés dans les entrées en formation sur le dispositif « en amont de la qualification » est restée stable autour de 20 %. Il faut cependant noter que si le pourcentage reste identique, le nombre de personnes concernées est en nette augmentation passant de 941 en 2019 à 1 469 en 2021. Sur le programme de formations qualifiantes, le nombre de personnes handicapées inscrites reste stable à un peu plus de 800 personnes et a connu une augmentation en 2022 (889 stagiaires).

Organismes de formation

La Région est aussi engagée dans une démarche de sensibilisation des organismes et partenaires de la formation. Entre 2019 et 2022, plus de 783 personnes ont été formées à la problématique du handicap et sa prise en compte en formation. En janvier 2020, la Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une **plateforme de services « ressources handicap formation » (financée par l'Agefiph)**. Cet outil permet d'apporter des réponses adaptées aux personnes en situation de handicap désireuses d'entrer en formation ainsi qu'un accompagnement des organismes,

comme les centres de formation d'apprentis (CFA), les prescripteurs, les institutionnels, etc.

Savoir-faire et faire savoir

La promotion, la communication sont aussi des volets importants. La Région a soutenu l'union nationale des entreprises adaptées dans l'organisation de deux salons HandiMarket à Dijon (septembre 2019) et Besançon (avril 2022). Ils ont permis à des entreprises adaptées et des instituts de formation de rencontrer le public. Des trophées régionaux ont été remis pour valoriser certaines structures.

2023-2025

LA RÉGION EN ACTIONS

TENDRE VERS L'ÉQUITÉ

« Les centres de formation doivent pouvoir accueillir des personnes quel que soit leur handicap ».

Ce sont les mots du Président de la République lors de la Commission Nationale du Handicap d'avril 2023. Le plancher de rémunération de l'apprenti handicapé de plus de 30 ans, femme ou homme, sera majoré ainsi que les primes à l'apprentissage de l'Agefiph pour les adultes.

Accompagnement individualisé en apprentissage

A l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, en 2022 et 2023, la Région a lancé un appel à projets à destination des CFA, dont le volet 2 porte sur la thématique de l'accompagnement individualisé des apprentis en difficultés pédagogiques. Elle souhaite renforcer l'accompagnement des personnes les plus fragiles de manière à éviter la démobilité de certains jeunes face aux difficultés rencontrées, ainsi que les ruptures de formation. Il s'agit de soutenir des mesures pédagogiques adaptées et/ou innovantes mises en place par les CFA.

Au soutien des CFA

Ces dernières années, un certain nombre de CFA ont évoqué les problèmes régulièrement rencontrés par des jeunes filles et de jeunes garçons en apprentissage souffrant par exemple de troubles DYS : difficultés à traiter les informations par le cerveau avec répercussions sur les apprentissages précoces

(motricité, langage, etc.) ou scolaires (écriture, calcul, etc.). **La Région peut soutenir financièrement des dispositifs de soutien scolaire, les interventions de psychologue ou encore les actions de prévention des addictions.**

La Région dispose aussi d'une enveloppe de **10,3 millions d'euros par an** affectée aux travaux de mise en accessibilité des CFA et à l'achat d'équipements.



FALC

- > Aider les jeunes à trouver un emploi est important.
- > Le Conseil régional soutient l'apprentissage des jeunes en difficultés.
- > L'apprentissage c'est quand un jeune est accueilli en centre de formation et en entreprise.



TÉMOIN

MAIN DANS LA MAIN

Depuis 2020, **Anne-Marie Segaud** est la déléguée régionale de l'Agefiph Bourgogne-Franche-Comté, et elle loue le partenariat noué avec le Conseil régional depuis plus de 15 ans : « *il y a une vraie implication et politique de la Région pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses formations. Et les résultats sont là. Nous avons des taux d'accès de plus de 20% pour le dispositif En Amont de la Qualification et 12% sur le Qualifiant.* » Le travail de partenariat se poursuit, à travers la mise en place d'une Ressource Handicap Formation impulsée par l'Agefiph avec tous les partenaires. A travers aussi une plateforme d'accessibilité qui voit le jour en 2023.



Les organismes de formation peuvent se positionner, s'auto-évaluer sur cette plateforme. S'ils décident de passer à l'action, ils peuvent être accompagnés pas à pas par nos services. Aujourd'hui, le partenariat avec la Région permet clairement de viser la professionnalisation des organismes de droit commun. Nous sommes en mesure d'aider tous les organismes à monter en compétence sur le principe d'accessibilité. Qu'ils n'hésitent pas à se tourner vers nous et à découvrir la plateforme d'accessibilité. »

Anne-Marie Segaud

déléguée régionale de l'Agefiph Bourgogne-Franche-Comté



<https://bfc.rhf-accessibilite.fr/>

TRAVAILLER



Sandra Iannicelli, vice-présidente de la Région en charge des formations sanitaires et sociales et de l'accompagnement des personnes handicapées, en visite à l'ADAPEI PRO 70 d'Héricourt.

La loi du 11 février 2005 a marqué un tournant significatif dans la vision du handicap et sa prise en charge dans la société française. Elle a donné la priorité au travail en milieu ordinaire, affirmant le principe de la non-discrimination à l'embauche. Elle a renforcé l'obligation d'au moins 6% de personnes handicapées, pour les employeurs publics comme privés. La Région Bourgogne-Franche-Comté affiche sa volonté de faire encore plus.

TRAVAILLER

La Région impulse à travers tout le territoire des initiatives pour aboutir à une plus grande mobilisation des entreprises. Ces dernières ont des obligations légales, certaines y associent des actions volontaristes. La Région est là pour les soutenir. Elle a notamment imaginé un « trophée RSE » à destination des entreprises socialement et environnementalement responsables.

La collectivité montre l'exemple

Les employeurs publics comme privés ont donc l'obligation de compter au moins 6 % de personnels en situation de handicap dans leurs effectifs. Le taux national était, en 2022 de 6,72% dans la fonction publique territoriale. La Région Bourgogne-Franche-Comté est engagée dans une politique volontariste en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi des agents et agentes en situation de handicap de la collectivité. Elle a rapidement répondu à l'obligation des 6%, elle a surtout fait le choix d'aller plus loin.

Un encadrement formé

Employer une personne en situation de handicap nécessite souvent une adaptation du poste de travail, elle requiert aussi dans la plupart des cas de posséder au sein de l'entreprise des encadrantes et encadrants habilités. **La Région prend ainsi en charge 50% des coûts de formation de l'encadrement en entreprises adaptées.** Il s'agit d'ajouter à leur expertise métier des compétences spécifiques destinées à sécuriser les parcours professionnels des salariés, femmes et hommes en situation de handicap.

LES CHIFFRES

Entre 2017 et 2022, en France, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est passé **de 18 à 14 %** (Source CNH).

120 000 comme le nombre de travailleurs et travailleuses en ESAT en France (Source CNH).





Cérémonie de remise des diplômes AccessVAE, 30 novembre 2021

2019-2022

LA RÉGION EN ACTIONS

IMPULSER LA DYNAMIQUE

437 agents et agentes RQTH au 31 décembre 2022 contre 414 un an plus tôt. Un taux de 10,98 % sur le total des effectifs permanents du Conseil régional. Ce chiffre n'inclut pas les personnes non déclarées, reclassées ou non permanentes. On est donc en réalité sur un taux probablement de 13 %.

Maintien dans l'emploi

Le recrutement est un objectif, le maintien dans l'emploi également. Pour cela, la Région peut s'appuyer sur le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). 93% du budget 2019-2022 ont été utilisés pour des aménagements de postes de travail. Un total de 105 861 euros a été mobilisé pour permettre à 78 personnels de la collectivité, reconnus travailleur ou travailleuse handicapée, d'améliorer leurs conditions de travail.

Marchés publics

La Région est aussi engagée dans une politique d'achats responsables. Elle agit afin de faire travailler des personnes en situation de handicap dans le cadre de marchés publics ciblés en fonction de leurs compétences. La loi autorise la collectivité à réserver des marchés publics ou des lots d'un marché public à des entreprises adaptées. A titre d'exemple en 2020, la Région a consacré 174 millions d'euros

à ce type d'achats qui bénéficient à des personnes handicapées.

Connaissez-vous AccesVAE ?

« Peut-être que dans le futur je pourrai travailler dans une entreprise normale ». C'était en 2021 à Dijon, Kevin employé en ESAT, venait de valider un CAP « agent polyvalent de restauration » grâce au dispositif AccesVAE, soutenu par la Région. Il permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), dans le but d'obtenir un diplôme. Entre 2019 et 2021, 94 travailleurs et travailleuses d'ESAT/EA ont ainsi été accompagnés à travers le territoire.

Difficile d'être femme...

Et en situation de handicap. En 2016, une enquête du défenseur des droits démontrait que l'emploi était un secteur prioritaire dans lequel agir contre les discriminations. La Région en a fait une priorité à tous les niveaux. Pas seulement pour l'embauche et les carrières. Entre 2019 et 2022, la Région a alloué un budget annuel de 20 000 euros pour soutenir des actions destinées à favoriser le vivre ensemble. Elle soutient des projets dont les porteurs et porteuses peuvent obtenir jusqu'à 5000 euros de financement. Faites-le savoir...

2023-2025

LA RÉGION EN ACTIONS

TENDRE VERS LE PLEIN EMPLOI

La Région, en partenariat avec l'Agefiph, a fait le choix de ne pas développer de dispositifs « spécifiques » pour les travailleurs et travailleuses handicapés. L'ambition est de mettre l'accent sur une **inclusion dans les actions de droit commun**. Ne pas stigmatiser, mettre l'ensemble des demandeurs et demandeuses d'emploi sur un pied d'égalité, telle est la volonté de la collectivité. Pour cela, les équipes pédagogiques des organismes de formation vont être plus encore formées sur la prise en compte du handicap. En 2023, la part des personnes handicapées dans la demande d'emploi est d'environ 10 %. L'enjeu : que ce chiffre évolue à la baisse.

Chef de file

La Région continuera de montrer l'exemple en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. **Sur la période 2023 - 2025, 27 embauches sont prévues sur des emplois pérennes**. Six apprentis, femmes ou hommes, devraient rejoindre les équipes de la collectivité. La direction des ressources humaines sera attentive à la mise en place, si nécessaire, d'aménagements de postes de travail, et de dispositifs d'aide au maintien de l'emploi pour des personnels déjà en place. Et parce que mieux vivre ensemble est une priorité, de nombreuses actions seront proposées pour changer les regards des agentes et agents de la Région sur le handicap au travail.

Mieux accompagner

Lorsque vous êtes une structure d'insertion par l'activité économique ou une entreprise adaptée, vous êtes toujours confrontés au handicap. Les équipes de management doivent être en mesure de s'adapter quelle que soit la situation. **La Région a réservé une enveloppe de 50 000 euros, sur la période 2022-2024, pour améliorer la formation des encadrantes et des encadrants**, assurer la mise en réseau des équipes pour qu'elles partagent leurs expériences, leurs pratiques, qu'elles multiplient les collaborations. La Région fait aussi le choix de faire travailler le plus possible d'entreprises adaptées et d'ESAT dans le cadre de sa politique d'achats.



FALC

- > Le Conseil régional favorise l'emploi des personnes handicapées.
- > L'accessibilité des services du Conseil régional est renforcée par la mise en place de formations.
- > Le Conseil régional soutient la formation au handicap pour les responsables de structures d'insertion.



TÉMOIN

SOIF D'ENTREPRENDRE

“ Je suis fier, je le serai encore plus quand j'aurai embauché encore plus de personnes. On avait dit de moi que je ne prendrais plus d'initiatives, que je ne remarquera jamais, que je ne reparlerais plus. Aujourd'hui je suis directeur de société ! »

Romain Claudet,
dirigeant de la société *Tout le monde en bois*



Romain Claudet a été victime d'un terrible accident de la route. En avril 2019, à seulement 24 ans, il repart en conquête. À Frasnès, dans le Doubs, il crée **Tout le monde en bois**, une entreprise adaptée qui produit, à partir de bois local, des buchettes d'allume-feu. Il y emploie comme lui des personnes en situation de handicap. Rage de vaincre.

SE DÉPLACER



La Région gère le réseau des trains express régionaux (TER). C'est l'une de ses compétences majeures. Les transports et les points d'interconnexion comme les gares sont soumis au devoir d'accessibilité. La « loi handicap » de 2005 prévoyait un délai initial de 10 ans, soit février 2015. Un report de l'échéance a été décidé au niveau national, et la Région Bourgogne-Franche-Comté a fait de l'accélération des travaux une priorité. A côté de ces engagements techniques, elle se mobilise pour accompagner les voyageurs et voyageuses en situation de handicap. Elle mène aussi une action autour du permis de conduire.

EMBARQUEMENT IMMÉDIAT

Plus de 500 TER circulent chaque jour à travers la Bourgogne-Franche-Comté. C'est le Conseil régional qui veille sur ce maillage qui s'appuie sur 200 gares disséminées à travers le territoire. La Région a fait très tôt de leur accessibilité une priorité. Cela passe par un programme de mise aux normes des infrastructures : quais, bâtiments voyageurs, sonorisations, éclairages, cheminements piétons. Nom de code : SDA Ad'AP pour « Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité programmé » qui comprend également un volet de mise en conformité du matériel roulant.

Services à la demande

La mise en accessibilité des transports ferroviaires comporte également un important volet humain. La Région a déployé ces dernières années les services Accès TER et Accès PLUS. Il s'agit de prendre en charge chaque personne à mobilité réduite (tous handicaps confondus) dans son cheminement depuis le lieu accessible de la gare de rendez-vous ou sur le parvis jusqu'à la montée dans le train. Et inversement

de la descente du train jusqu'au parvis. Depuis le 1er octobre 2018, la Région a fait le choix de proposer ces services dans 57 gares, soit près d'un tiers des gares du territoire Bourgogne-Franche-Comté. La mise en œuvre de cette prestation est confiée à l'exploitant (SNCF TER BFC).

Le train... mais pas que

Cette politique de déplacement ne concerne pas seulement le transport ferroviaire. La Région est également en charge d'une centaine de lignes régulières de cars et de plus de 3 000 circuits scolaires. Qui dit cars, dit arrêts routiers, il y en a plus de 5 000 à travers la région dont certains font l'objet d'une mise en accessibilité. La collectivité est aussi engagée auprès des personnes à mobilité réduite en capacité de passer le permis de conduire. Elle propose une aide financière pour soutenir l'apprentissage de la conduite. Pour beaucoup de personnes, le permis de conduire est indispensable pour répondre à une offre d'emploi. Indispensable aussi pour les populations résidant en milieu rural.

LES CHIFFRES

En 2021, le coût du service Accès TER Bourgogne-Franche-Comté s'élevait à **144 080 €** pour 18 268 prises en charge (12 771 prises en charge en 2020).

Entre 2019 et 2022, **12 personnes** porteuses de handicap ont bénéficié de l'aide au permis pour un montant de 6 000 €.





Gare de Lons-Le-Saunier

2019-2022

LA RÉGION EN ACTIONS

VOITURE OU TER OU BUS ?

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place, en direction de la jeunesse, un dispositif d'aide au financement du permis de conduire, incluant les personnes en situation de handicap. Pour financer leur apprentissage, les 15-30 ans peuvent ainsi bénéficier d'une enveloppe de 500 euros sans condition de ressources financières, ni de contrepartie.

Tous et toutes en gares

Entre 2019 et 2022, la Région aura débloqué une enveloppe de 33,75 millions d'euros pour rendre accessibles les quais et les bâtiments publics d'une partie des 33 gares de Bourgogne-Franche-Comté à réaliser d'ici 2025. Dijon, Dole, Cosne-Cours-sur-Loire, Lons-le-Saunier ont été les chantiers les plus emblématiques.

« Accès TER »

Cette mise aux normes est complétée par des services aux voyageurs et voyageuses. Accès TER garantit ainsi aux personnes à mobilité réduite une prise en charge complète lors de leur déplacement en train : préparation au voyage et information, accueil, aide à l'achat de billet, accompagnement et portage d'un petit bagage. Pour une meilleure prise en charge, il est nécessaire de réserver le service au plus tard 24 h avant le départ de votre train. Accès TER est déployé dans les gares où seul le TER s'arrête.

Ou « Accès PLUS »

Accès Plus propose les mêmes services, pour les voyages, cette fois-ci, en TGV et en Intercités (trains de grandes lignes hors TGV). Service déployé dans les 12 gares accueillant TER, TGV et Intercités. Et dans les gares Belfort - Montbéliard TGV, Mâcon Loché TGV et Le Creusot - Montceau-les-Mines - Montchanin TGV.



La liste des gares est disponible sur
www.ter.sncf.com/

2023-2025

LA RÉGION EN ACTIONS

SOUTIEN DE TOUS LES DÉPLACEMENTS

Quel que soit le but du déplacement, l'accessibilité des transports est essentielle. La Région s'engage à poursuivre ses investissements.

En train

Les régions sont devenues des autorités organisatrices de transport de premier rang. La Région investit annuellement pour améliorer l'accessibilité des gares. De nombreux chantiers sont déjà programmés. En 2023, ce sera le démarrage des travaux des quais des gares de Lure, Vesoul, Decize, Montchanin, Saint-Jean-de-Losne et du quai 2 à Besançon-Viotte. Devraient suivre dans un premier temps, les quais des gares de Nevers, Chalon-sur-Saône et Mâcon-Ville. Puis à moyen terme Tournus, Saint-Claude, Mouchard et Sens.

En car

La Région a aussi fait le choix de subventionner les projets liés au transport routier interurbain : les quais de bus et le matériel roulant, et d'apporter de l'assistance humaine et des informations aux voyageurs et voyageuses. **La collectivité est chef de file pour la mise en accessibilité de 287 arrêts à travers le territoire, d'ici 2025.** A fin 2022, 53 de ces points étaient accessibles, et 15 dans une phase de travaux. La Région se mobilise afin de progresser rapidement : des études et des concertations sont en cours sur 173 de ces arrêts.

En voiture

La Région souhaite continuer à faciliter l'obtention du permis de conduire pour les jeunes à mobilité réduite. **L'aide au permis est maintenue, à hauteur désormais de 300€**, allouées sans condition de situation scolaire, professionnelle, de ressources financières, sous réserve que le handicap soit reconnu par la commission médicale départementale habilitée par la préfecture. Tout jeune de 15 à 30 ans, rattaché à un foyer fiscal de Bourgogne-Franche-Comté, en situation de handicap avéré, peut y prétendre.

Mais pas que...

La mobilité concerne aussi l'accès aux soins. La Région soutient les territoires ruraux pour la mise en place de services de mobilité dédiés aux personnes isolées et/ou dans l'incapacité de se déplacer vers les structures de soins primaires (maisons et centres de santé, cabinets individuels, pharmacies, etc.). Les projets sont mis en œuvre par des communautés de communes ou des SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires). Entre 1999 et 2021, 50 000 euros ont été mobilisés pour soutenir cinq projets.



FALC

- > Le Conseil régional travaille sur l'accessibilité des transports en commun.
- > Le Conseil régional aide les jeunes handicapés qui veulent passer le permis.
- > Le Conseil régional soutient les projets de structures médicales à la campagne.



TÉMOIN

CITOYEN ENGAGÉ

Près de dix ans qu'**Antonio Serra** œuvre sur le terrain. Son cheval de bataille : la défense des droits des personnes en situation de handicap, surtout l'accessibilité : « *J'ai d'abord fait partie d'un important programme de mise en accessibilité au Musée des maisons comtoises à Nancray* », se souvient ce membre actif de l'APF France Handicap du Doubs. C'était en 2013, le début de son engagement. Quelques années plus tard, il participera à l'audit de l'ensemble des arrêts du réseau bus GINKO de la ville de Besançon : plus de 1 000 arrêts examinés, et de belles avancées.



Je suis engagé pour faire bouger les choses. Jusqu'à l'ère du Covid, nous allions bon train. L'accessibilité était une priorité pour beaucoup d'acteurs, avant un sérieux coup d'arrêt. Aujourd'hui, il faut relancer les machines. »

Antonio Serra,
membre de l'APF France Handicap
du Doubs



FAIRE DU SPORT



Léa Ferney, médaille d'argent aux Jeux Paralympiques de Tokyo en para-tennis de table et Willy Bourgeois, vice-président de la Région en charge des sports.
Crédit photo : Xavier Ducordeaux - Région BFC

Parce que le sport participe à l'éducation de la jeunesse, à l'image d'un territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de s'investir dans le développement des pratiques sportives, notamment celles en direction des personnes porteuses de handicap physique ou intellectuel. Elle investit à tous les étages : en soutenant les fédérations, les comités régionaux, en s'associant aux clubs et aux associations en marge de manifestations spécifiques, en apportant enfin une aide financière directe aux pratiquantes et pratiquants.

HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ

Une petite question préalable : connaissez-vous la différence entre les deux ? Pour faire simple, la pratique handisport est destinée aux sportives et sportifs handicapés visuels, auditifs ou moteurs, le sport adapté s'adresse aux personnes présentant un handicap psychique ou mental. Il existe deux fédérations distinctes, et donc deux comités régionaux, auxquels la Région Bourgogne-Franche-Comté accorde chaque année des subventions de fonctionnement, et si nécessaire d'investissement, notamment pour l'achat de matériels.

Bouger ensemble

Le sport a de multiples vertus : maintenir les pratiquantes et pratiquants en bonne santé, créer du lien social, favoriser l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté, générer des retombées économiques, permettre l'animation des territoires,

contribuer au bien vivre ensemble. La Région multiplie les interventions au service d'une offre structurée et adaptée. A lui seul, le comité régional handisport représente 30 disciplines, dont certaines (sarbacane, goalball, torball, boccia) sont souvent méconnues du grand public.

Près de 4 000 licencié-es à travers la région

En 2022, le comité régional Bourgogne-Franche-Comté handisport comptait 2 041 femmes et hommes licenciés, répartis dans 113 clubs. Un peu plus de 1 600 adhérent-es pour le comité régional du sport adapté de Bourgogne-Franche-Comté. Si la Région s'engage dans la promotion du sport, dans la lutte contre les difficultés d'accès, dans l'animation des réseaux, elle finance aussi l'emploi et la formation au sein des structures.

LES CHIFFRES

9 937

C'est le nombre de licences « handisport et sport adapté » financées par la Région entre 2019 et 2022

6

C'est le nombre de sportifs et sportives qui ont représenté la Bourgogne-Franche-Comté aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2022.





2019-2022

LA RÉGION EN ACTIONS

Handi Forts 2023

À VOUS DE JOUER

Le saviez-vous ? **La Région finance la cotisation (hors assurance) de tout licencié** (sportif, sportive ou accompagnant-e) dans un club affilié aux comités régionaux handisport ou sport adapté. Elle finance aussi pour ces structures le coût d'affiliation aux fédérations françaises. L'ambition est de favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap (physique ou intellectuel) à une pratique sportive organisée. **Entre 2019 et 2022, 419 aides aux clubs ont ainsi été attribuées.**

Au chevet des clubs

Que ce soit pour des championnats de France para handball adapté à Auxerre, pour une manche de coupe de France de ski alpin handisport, du VTT adapté, du handi tennis de table au Creusot, ou du para tir à l'arc à Mâcon, **la Région a soutenu, entre 2019 et 2022, douze manifestations sportives à travers le territoire** pour une enveloppe globale de 30 600 euros.

Au service de la promotion

Les associations sont le socle du développement des pratiques, lieu de proximité, de solidarité et de partage. Elles permettent surtout une pratique sécurisée et encadrée par des éducateurs et éducatrices formées et expérimentées.

La Région soutient l'organisation de journées de promotion de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap (physique ou in-

tellectuel). Vous êtes dans l'un de ces cas, vous êtes peut-être éligible au dispositif « Aide aux Projets Manifestations ».

Vivre des expériences

Initié en 2008, le Raid Handi-Forts se déroule sur les hauteurs de Besançon. Le concept : réunir au sein d'une même équipe des personnes en situation de handicap et des personnes valides, leur proposer, pendant deux jours, des défis sportifs et culturels. Une aventure humaine au service du vivre ensemble, un moyen de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'accessibilité. Depuis 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté aligne une équipe parmi la trentaine de collectifs participants chaque année. Pourquoi pas vous ?



Pour trouver un club près de chez vous :

www.handisport-bfc.org

OU

www.liguebfcspportadapte.fr

2023-2025

LA RÉGION EN ACTIONS

LES JEUX COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Paris accueillera les **Jeux Paralympiques d'été 2024**, ce sera une première pour la France. Il y aura 22 sports au programme des épreuves. 549 épreuves seront réparties sur 11 jours de compétition, du 28 août au 4 septembre 2024. La Région Bourgogne-Franche-Comté, et ses 8 départements, ont obtenu le Label Terre de Jeux. L'ambition est de surfer sur la dynamique, de faire la promotion des pratiques autour du parasport. Des ambassadeurs et ambassadrices sportifs et sportives ont été choisis à travers la région. Le sportif haut-saônois Julien Casoli, notamment vainqueur du marathon de Paris 2012 et 2015, en fait partie. Un site internet a été créé (<https://sports.bourgognefranche-comte.fr/>). La Région dispose de parasportifs et sportives de haut niveau susceptibles d'être sélectionné-es aux JOP 2024, et de représenter le territoire !

Années olympiques

2024 (Jeux d'été à Paris) mais aussi 2026 (Jeux d'hiver en Italie) seront donc des années olympiques et paralympiques. La Région s'engage à proposer **une aide financière graduée aux sportifs et sportives de la région en capacité de participer** à ces deux événements planétaires. De manière générale, la collectivité soutient toutes celles et ceux inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, licencié-es en Bourgogne-Franche-Comté et conciliant parcours

sportif et scolaire, universitaire ou en reconversion professionnelle. Ces sportifs et sportives peuvent ainsi bénéficier d'une aide régionale à hauteur de 500 euros (non boursier) à 1 500 euros (si bénéficiaire d'une bourse).

Sport pour tous et toutes

Mais le haut niveau n'est pas le seul axe de travail. La Région maintient ses subventions de fonctionnement aux comités sportifs régionaux handisport et sport adapté. L'accent sera mis sur l'emploi, la formation des encadrantes et encadrants, la structuration des clubs ainsi que la valorisation et le développement de la place des femmes dans le sport. **L'aide à la prise de licences des sportifs et sportives en situation de handicap est maintenue**, le soutien aux événements d'envergure également. La France espère que les Jeux Olympiques de Paris généreront 3 millions de licences supplémentaires dans les clubs sportifs du pays. Les disciplines adaptées ont toute leur place dans cette ambition.



FALC

- > Le Conseil régional veut aider les personnes handicapées à faire du sport.
- > Le Conseil régional soutient les fédérations de sport adapté et handisport.
- > Le Conseil régional soutient aussi les sportifs et sportives handicapées de haut niveau.



TÉMOIN

CONNAISSEZ-VOUS LE GOALBALL ?

« L'unique sport collectif féminin pour les mal voyantes et non-voyantes admis aux jeux paralympiques », précise **Gwendoline Matos**. A 29 ans, elle évolue à l'ASCC Besançon, et surtout en équipe de France : « ce sont deux équipes de trois joueuses qui évoluent sur un terrain de la dimension de ceux de volley-ball. Il faut marquer un but à l'adversaire à l'aide d'un ballon rempli de grelots. » Le rêve de Gwendoline ? Participer aux Jeux de Paris 2024. Au quotidien, la jeune femme travaille au Conseil départemental du Doubs. Référente handicap, elle y développe notamment une application numérique dédiée au parasport.

« Une plateforme où il sera possible d'échanger et de trouver un tas d'informations pratiques, les clubs, les prêts de matériel, les aides, etc. »

Gwendoline Matos,
référente handicap au Conseil
départemental du Doubs



SE DIVERTIR



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2001 - Les professions du tourisme font connaissance avec le label Tourisme & Handicap. Aujourd'hui encore, il s'agit de la seule marque d'Etat attribuée aux prestataires qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous et toutes. La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les professionnels du tourisme engagés dans l'obtention de ce label. Elle est aussi mobilisée pour aider la mise aux normes des villages et centres de vacances.

UN SCHÉMA RÉGIONAL POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Le développement d'un tourisme pour tous et toutes constitue l'un des enjeux fondamentaux et stratégiques du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. La Région Bourgogne-Franche-Comté milite pour le développement de la dimension sociale et solidaire du tourisme et de l'économie de proximité. Il en va de son attractivité, mais aussi de cette préoccupation permanente de solidarité.

Politique volontariste

A côté de ses compétences propres (lycées, formation, mobilité, etc.), le tourisme relève d'une politique volontariste de la Région. Il faut dire que la Bourgogne-Franche-Comté enregistre chaque année près de 12 millions de nuitées touristiques, faisant du secteur un vecteur économique essentiel. Pour développer son implication, la Région a initié en

2019 deux nouvelles actions destinées à promouvoir un tourisme accessible : le développement du label tourisme & handicap sur le territoire et la mise aux normes des centres et villages de vacances.

Une région handi-accueillante

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme travaille quotidiennement à la mise en place de services numériques pour identifier l'offre permettant aux visiteurs et aux visiteuses de préparer leurs séjours. L'accessibilité de tous les publics aux applications numériques est une priorité, au même titre qu'une identification claire sur tous les supports des possibilités offertes aux personnes en situation de handicap.

LES CHIFFRES

6 346 555 €

C'est le montant d'aides attribuées entre 2019 et 2022.

Une somme qui a permis de soutenir 41 projets de création ou de développement d'hébergements engagés dans l'obtention du label tourisme et handicap.





Crédit photo : David Cesbron

2019-2022

LA RÉGION EN ACTIONS

TOURISME ET HANDICAP, PLUS QU'UN LABEL

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les professionnel·les du tourisme engagés dans des travaux de réhabilitation ou de développement de leur structure. **Dans certains cas, elle accorde un bonus supplémentaire aux prestataires qui souhaitent obtenir le label Tourisme & Handicap.** Les exemples sont nombreux. A Migennes dans l'Yonne, un nouvel hôtel-restaurant 3 étoiles a ainsi été soutenu pour l'intégration dans son projet d'une chambre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Également soutenue entre 2019 et 2022, la création d'un appartement destiné aux PMR dans un hébergement de groupe aux Fourgs dans le Doubs.

Au 31/12/2022, 127 structures étaient labellisées Tourisme & Handicap en Bourgogne-Franche-Comté. Le label poursuit deux objectifs. Développer une offre touristique adaptée aux personnes en situation de handicap ; apporter une information fiable et objective sur l'accessibilité des équipements touristiques.

Grace au label, il est possible de construire son projet de vacances en tenant compte des quatre types de déficience : auditive, mentale, motrice et visuelle. Près de 4 000 établissements sont aujourd'hui labellisés en France.

Soutien des villages et centres de vacances...

Depuis 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté a également soutenu 29 projets de mise aux normes de villages et centres de vacances. Une aide globale de 3,73 millions d'euros y a été consacrée. Dans la conjoncture actuelle, ces établissements sont mobilisés autour de l'amélioration de leur efficacité énergétique. Ils doivent aussi répondre à une mise aux normes réglementaire en matière de sécurité et d'accessibilité.



Pour repérer facilement l'offre, deux sites internet :

www.tourisme-handicap.gouv.fr

et

www.bourgognefranchecomte.com

2023-2025

LA RÉGION EN ACTIONS

TOURISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Bienvenue au château de Châteauneuf en Côte-d'Or et au Fort de Bregille à Besançon. Deux bâtiments emblématiques du patrimoine régional. Ils font l'objet d'une vaste campagne de travaux de réhabilitation. **350 000 euros d'investissement par exemple pour le château de Châteauneuf.** L'ambition est claire qu'ils soient en 2024 accessibles aux personnes en situation de handicap. Ces deux projets symbolisent la volonté de la Région de rendre accessible d'ici fin 2024 la totalité des 18 établissements recevant du public qu'elle possède dans son patrimoine.

Schéma de développement

La Bourgogne-Franche-Comté doit se doter d'un nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Il concernera la période 2023-2028. La Région a fait le choix de continuer de soutenir les projets visant l'obtention du label tourisme et handicap. Elle va donc maintenir sa bonification de l'aide régionale aux porteurs et porteuses de projets qui souhaitent investir dans le dispositif.

Vergers de sauvegarde

La Région est aussi engagée dans un vaste programme de création de vergers de sauvegarde. L'idée est que les créateurs et créatrices aient recours à des associations de réinsertion ou des structures

employant des personnes en situation de handicap dans les travaux de plantation de ces vergers. Ces gestionnaires pourraient ainsi bénéficier d'un **coup de pouce supplémentaire de 20% sur leur aide à l'investissement.**

Les personnes en situation de handicap doivent avoir accès aux sites ainsi créés. La collectivité propose d'acquérir de petits équipements pour certaines déficiences, de financer des projets d'aménagement barres d'appui, remise d'accès, panneaux en braille. Une aide à hauteur de 70% du coût du projet plafonnée à 2 000 euros est proposée.

Réserves naturelles et classes environnement

D'ici 2024, la réserve naturelle régionale (RNR) de Loire bourguignonne proposera une visite virtuelle à l'aide d'un casque. Celle de la tourbière de la Grande Pile mettra en place des panneaux d'information rédigés selon les principes du FALC. D'autres projets sont en gestation. La Région souhaite enfin ouvrir de plus en plus les classes environnement (de la maternelle aux lycées) aux élèves en situation de handicap. Elle propose une aide de 15€ par élève et par jour, avec un plafond de 45€/élève.



FALC

- > Le Conseil régional fait attention à l'environnement.
- > Le développement du loisir et du tourisme doit respecter l'environnement.
- > Le Conseil régional soutient certains projets pour les vacances des personnes handicapées.



TÉMOIN

SUR LE TOIT DU DOUBS

Bienvenue aux Fourgs, le plus haut village du Doubs, à 1100 mètres d'altitude. **Georges et Monika Turi** vous y accueillent depuis début 2022 dans un hébergement touristique de six appartements entièrement équipés et classés 4 étoiles en meublé de tourisme, un studio au rez-de chaussée de style «Contemporain» est labellisé Tourisme et Handicap. Porté par la SCI Les Buclés, le projet « **Notre Chalet** » a bénéficié d'un soutien de 110 000 euros de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



Nous avons nous-mêmes pensé cet accueil pour les personnes souffrant de handicap pour offrir à tous les mêmes possibilités de vacances, précise Georges. Notre studio labellisé et les parties communes du rez-de-chaussée sont accessibles à toutes les formes de handicap.

Les groupes peuvent réserver la totalité de Notre Chalet, jusqu'à 15 personnes peuvent être accueillies. Et on se dit que dans un groupe, il peut y avoir des personnes en difficulté. Chez nous, elles pourront profiter du séjour et de leurs amis, de leur famille. Cela peut aussi simplement soulager des personnes âgées en recherche de facilités. »

Georges et Monika Turi,
fondateurs du projet «Notre chalet»



SE CONNECTER



Solution AMIKEO®

La transition numérique prend des visages multiples. De la simple mise à disposition d'un site internet à un outil capable d'aider une personne en situation de handicap dans son quotidien, de l'utilité de mettre en place des bases de données pour progresser dans le suivi d'une pathologie à un dispositif capable d'assurer le maintien à domicile d'un patient ou d'une patiente, en toute sécurité. La Région soutient l'innovation et favorise toutes les formes de communication, à l'instar du FALC.

INNOVER, EXPÉRIMENTER

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose de plusieurs sites et services numériques. Elle a aujourd'hui l'obligation de les rendre accessibles à tous et toutes. La collectivité a mené plusieurs audits autour de son intranet, de son portail patrimoine, d'Explor'Action Métiers dédié à l'orientation, d'ECLAT BFC - l'espace numérique de travail pour les lycéens, les lycéennes et leurs parents -, de Viamobigo - la plateforme des transports en Bourgogne-Franche-Comté - avec l'objectif de dresser un état des lieux de leur accessibilité numérique. Les personnels de la Région ont bénéficié de sessions de formation sur l'accessibilité des contenus et des fonctionnalités.

Outils d'avenir

La transformation numérique va bien au-delà de la mise à disposition de contenus. Les nouvelles technologies sont concrètement au service de l'inclusion. Certains outils représentent des investissements lourds, ils sont pourtant indispensables pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Les personnels soignants ou aidants sont eux aussi de plus en plus en prise avec des outils numériques. La Région intervient en accompagnement des structures, associatives souvent, pour financer certains dispositifs. Avec une ambition : valoriser l'expérimentation sur tout le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

LES CHIFFRES

500 000 € mobilisés entre 2019 et 2021 par la Région pour l'inclusion numérique.





Commande oculaire de l'EPNAK - Auxerre

2019-2022

LA RÉGION EN ACTIONS

LA RÉGION LES SOUTIENT

La Bourgogne-Franche-Comté regorge d'initiatives « connectées ». La Région a contribué entre 2019 et 2022 au financement de certaines d'entre elles. Morceaux choisis.

Mutualité Française 71 :

une expérimentation d'EHPAD à domicile. La Région a financé un équipement de logements avec des « têtes de lit » intégrant des capteurs et la mise au point d'une application qui permet d'alerter les aidants ou aidantes et les structures médicosociales.

Association Ex Lumina :

le Tesseractive est un cube interactif muni de capteurs réagissant au toucher, à la friction, à la voix, aux mouvements de l'objet et du corps. Ces actions permettent de donner à des personnes empêchées le contrôle de leur environnement par le biais de la lumière, de la vidéoprojection et du son.

Handy Up / Vesoul (70) :

déploiement de tablettes Amikeo pour favoriser l'accompagnement de publics souffrant d'autisme au sein de cinq établissements. Objectif : mutualiser des ressources et des pratiques pédagogiques.

Prévento :

un tiers-lieu expérimental au service du bien-être et de la santé pour le bien vivre à domicile des seniors à Autun en Saône-et-Loire.

Plateforme Aidersonenfant :

l'association DYSACCESS Bourgogne-Franche-Comté, basée à Fragnes-la-Loyère (71) a été créée en septembre 2020. L'association accompagne les enfants ayant des troubles DYS (troubles spécifiques d'acquisition du langage écrit et/ou parlé). L'association a développé une plateforme en ligne pour les enfants et les adultes qui les accompagnent.

Association des Paralysés de France - APF Bourgogne-Franche-Comté :

INDI BFC, c'est la déclinaison régionale d'une application nationale qui recense les solutions pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées. Une mine d'informations et de ressources.

2023-2025

LA RÉGION EN ACTIONS

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'accessibilité n'est pas seulement physique. Elle doit être universelle. La lutte contre la fracture numérique est un enjeu fort, dans les villes comme dans les territoires ruraux. Elle doit aussi prendre en compte les publics en situation de handicap. L'inclusion numérique est inscrite dans les priorités de l'Etat depuis 2018. Elle est aussi l'un des trois principes transversaux de la SCORAN, la stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique, adoptée en 2019 par la Bourgogne-Franche-Comté.

Connaissez-vous le RGAA ?

C'est le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Une obligation faite par l'Etat aux collectivités en matière d'accessibilité numérique.

En 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté se dote d'un schéma pluriannuel et forme le personnel référent de la Région. L'ambition est d'accélérer la transition de tous les outils numériques à disposition des personnels et du grand public. Il faut aujourd'hui mesurer si l'accessibilité numérique est une réalité sur ces outils. L'application de gestion des subventions et le hausburgund.de, site de la Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence font partie des premiers outils à bénéficier de ce contrôle d'accessibilité à des informations numériques.

Et le FALC ?

Pour « facile à lire et à comprendre ». Il s'agit d'une méthode qui consiste à traduire un langage classique en langage compréhensible par tous et toutes. Le texte ainsi simplifié peut être compris par les personnes en situation de handicap mental, mais aussi par d'autres comme les personnes dyslexiques, malvoyantes, les personnes âgées, les personnes qui maîtrisent mal le français. Dans le cadre de son partenariat avec la fondation Pluriel et l'association Droits Devant 25, la Région va continuer de déployer le FALC dans ses documents à destination du grand public. Un exemple : le magazine « Ma Région est là » a été un des premiers supports concernés.



FALC

- > Les outils numériques ont pris beaucoup de place.
- > Le Conseil régional fait attention à l'accessibilité des outils numériques.
- > Le Conseil régional souhaite que les informations soient accessibles à tous et à toutes.
- > Le Conseil régional développe le FALC dans ses documents.
- > Le FALC veut dire Facile à Lire et à Comprendre.
- > Le FALC aide les personnes qui ont du mal à lire ou à comprendre.



TÉMOIN

DROITS DEVANT 25

« J'ai été élue par les adhérents. C'est une fierté, et une responsabilité. » Avec ces mots, **Maryline Jeannier** se souvient de la création en 2020, au cœur du confinement de l'association Droits Devant 25. Elle en est donc la présidente, une entité de 80 membres aujourd'hui. « Nos effectifs sont en constante augmentation. Nous accueillons des personnes en situation de handicap intellectuel, mais aussi des personnes valides. Nous œuvrons tous les jours pour faire respecter les droits des personnes déficientes. Dans l'esprit du public, le handicap, c'est un fauteuil. Le handicap intellectuel est invisible, et il est par le fait beaucoup oublié. Nous travaillons alors pour qu'il en soit autrement. » Le respect du droit de vote, le FALC, l'accessibilité dans les lieux publics, les magasins aussi, sont autant de combats quotidiens pour Marilyne Jeannier et les membres de son association.

“ Le bureau de l'association est entièrement composé de déficients intellectuels. En ce qui me concerne je ne peux plus travailler. Alors Droits devant 25, c'est le sentiment de me rendre utile, de conserver un lien social fort. »

Maryline Jeannier,
présidente de l'association Droits
Devant 25



4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX
Tél. 0 970 289 000

bourgognefranche-comte.fr



Ma Région | *avancer, partager*